



# Obtenir tes ISS 2020, en une fois

## Notice de l'action SNITPECT / SNP2E

### #1 - Compléter la demande préalable

→ Adapte tous les éléments surlignés dans le modèle, en indiquant :

- Tes **coordonnées**
- Le **montant d'ISS qui t'est dû au titre de 2020** (si ce montant ne t'a pas été notifié ou que tu envisages de le contester, indique le montant qui te paraîtrait légitime de demander)
- **Les éléments liés à ta situation individuelle** tendant à démontrer que le non-versement de cette somme te porte préjudice (*sans nécessité d'entrer dans un niveau de détails fin à ce stade*)

### #2 – Envoyer sa demande préalable

→ Si tu étais en position d'activité en dehors des services du MTE (y compris si tu étais affecté.e à la DGAC, au Cerema ou à VNF) en 2020 (toute ou partie de l'année) contacte-nous pour confirmer à qui adresser ta demande

→ Le courrier est **à envoyer impérativement en lettre recommandée avec accusé de réception** (*faute de quoi il sera ignoré par l'administration et ne pourra être invoqué devant la justice administrative*)

### #3 – Précaution complémentaire à prendre

En complément de l'envoi de ta demande préalable pour obtenir le paiement de ton ISS 2020, il est **nécessaire de contester par ailleurs ta notification d'ISS au titre de 2020** (même si la valeur de ton CMI te convient).

→ Consulte nos ressources en ligne sur nos sites internet ou contacte-nous pour savoir comment procéder.

→ Pour toute question, contacte nous :

[snitpect@snitpect.fr](mailto:snitpect@snitpect.fr) (ITPE)

[fo-snp2e.syndicats@i-carre.net](mailto:fo-snp2e.syndicats@i-carre.net) (TSDD, ETST, dessinateurs)



# Ensemble, agissons pour la filière technique !

Plus d'informations sur [www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr](http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr) et [www.snitpect.fr](http://www.snitpect.fr)